

Engagement d'offrir des comptes à frais modiques et sans frais

BMO Banque de Montréal s'engage, pour une période indéfinie, à offrir un compte bancaire à frais modiques qui respecte les lignes directrices suivantes (le compte peut également donner droit aux mêmes services sans frais; voir ci-dessous) :

- 12 transactions de débit par mois (en utilisant n'importe quel circuit, y compris en succursale);
- frais mensuels maximaux de 4 \$;
- les frais pour les transactions de débit en sus du plafond mensuel seront raisonnables et s'harmoniseront aux frais pour les débits « supplémentaires » d'autres comptes à frais fixes de BMO Banque de Montréal;
- droit de tirer des chèques;
- aucuns frais supplémentaires pour les dépôts, une carte de débit, des formules de prélèvement automatique et un relevé de compte papier ou électronique par mois;
- retour des images de chèques ou consultation d'images de chèques en ligne.

Compte sans frais

Les frais mensuels du compte à frais modiques seront annulés pour les groupes suivants :

- les jeunes (enfants et adolescents);
- les étudiants;
- les personnes âgées admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG);
- les bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

En vertu de la présente entente, BMO Banque de Montréal :

- indiquera les caractéristiques et les frais supplémentaires associés aux comptes à frais modiques et sans frais dans un langage clair, simple et sans ambiguïté;

- affichera en succursale et en ligne des renseignements sur les comptes à frais modiques et sans frais;
- affichera en succursale et en ligne des renseignements sur la façon d'accéder à l'outil de sélection de compte de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada qui permet de comparer les comptes bancaires.